



*Document de restitution 2008 des données d'activité et de fonctionnement validées  
des départements :  
Mise en perspective des données départementales avec le niveau national*

La CNSA s'est engagée dans la convention d'appui à la qualité de service 2006-2008 que chaque président de Conseil général a signée avec le Directeur de la CNSA à restituer à chaque département ses données d'activité et de fonctionnement mises en perspectives avec la synthèse nationale.

En 2009, troisième année d'application de la convention, 82 départements ont validé et retourné leurs données à la CNSA dans les délais impartis. Ainsi, pour le rapport d'activité 2008, la synthèse n'est pas réalisée sur l'exhaustivité des données mais sur un échantillon de 82 réponses.

Les graphiques présentés ci-après dans la restitution sont parfois basés sur un échantillon inférieur à 82 lorsque certaines réponses n'ont pas pu être analysées.

La restitution présentée ici permet de tracer un bilan de la troisième année d'existence des maisons départementales des personnes handicapées en termes d'activité et d'organisation.

***Rappel de la démarche du processus d'échange de données***

*Le processus d'échange de données s'inscrit dans le cadre de la convention d'appui à la qualité de service. Il est convenu qu'au 15 février de chaque année, la CNSA envoie des données pré-remplies[1], à valider, aux départements qui eux-mêmes doivent les retourner à la CNSA. L'échéance en rythme de croisière pour ces retours est fixée contractuellement au 2 avril de chaque année.*

*Pour cette troisième année de mise en place du processus, le recueil des données s'est échelonné jusqu'au 7 mai 2008.*

*Les indicateurs qui font l'objet de ces échanges peuvent être rangés en trois groupes :*

- *Les données de contexte concernent notamment les informations en termes de démographie, de minima sociaux, d'équipement sanitaire et social, propres à chaque département ;*
- *Les données d'activité concernent l'activité de la MDPH en termes de demandes de prestations et de décisions, pour les enfants et les adultes ; elles s'attachent aussi à l'activité de l'accueil et de l'évaluation ;*
- *Les données de fonctionnement couvrent des questions organisationnelles locales telles que les conventions de partenariat, les personnels de la MDPH, l'équipe pluridisciplinaire.*

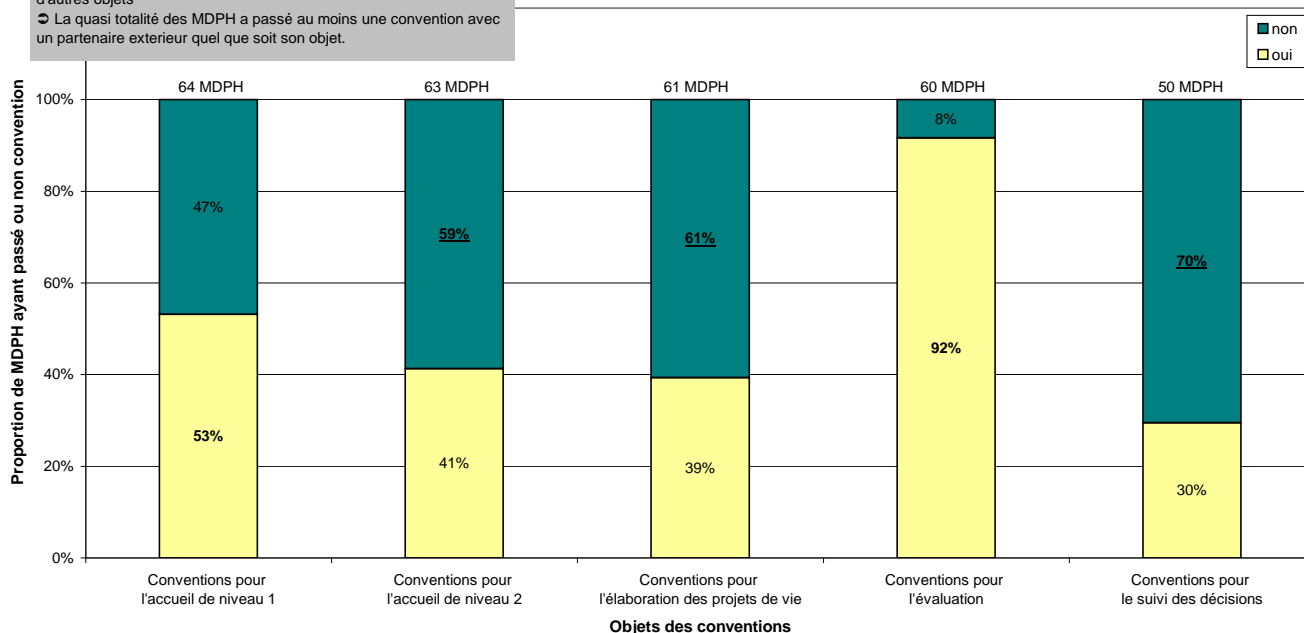
*Ces données font l'objet d'une synthèse nationale chaque année présentée au Conseil de la CNSA qui permet aussi de positionner chaque département dans le paysage national. Une restitution personnalisée est ainsi envoyée à chaque département.*

*[1] Les données calculées par la CNSA sont issues des systèmes d'information nationaux, OPALES et ITAC.*

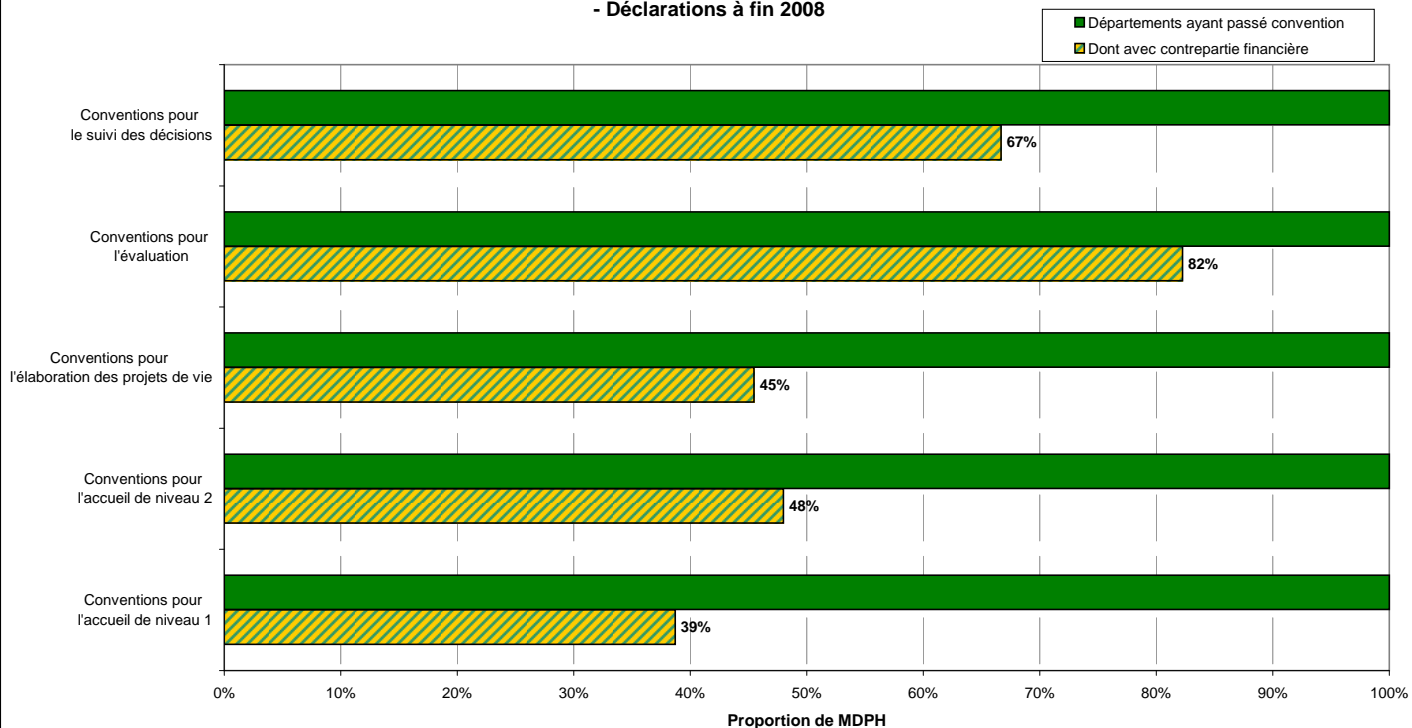
# I - PARTENARIATS ET ORGANISATION

**Conventions par mission de la MDPH  
- Etat des lieux en 2008**

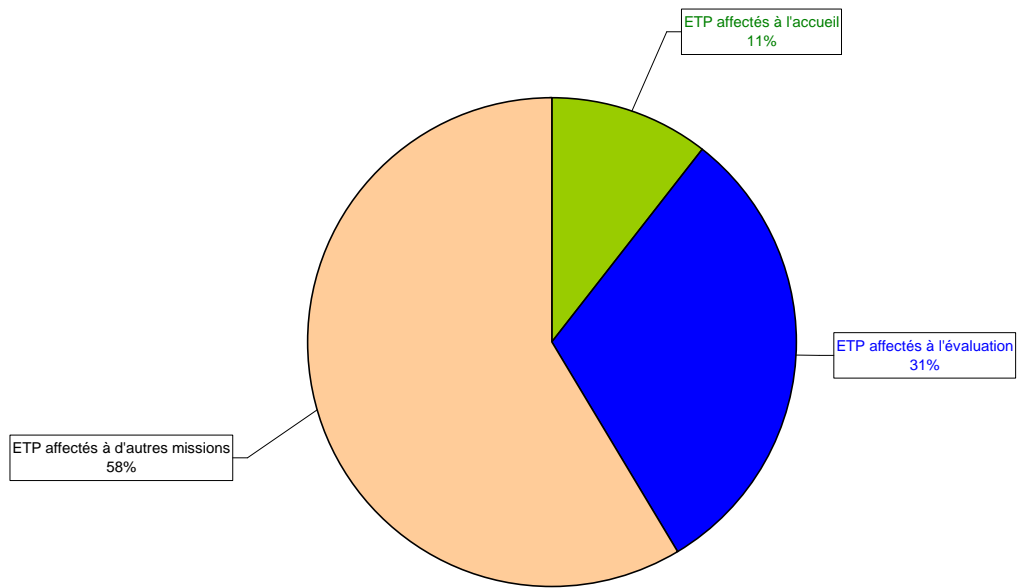
- ➔ Plus de la moitié des MDPH ont passé au moins une convention pour l'accueil de niveau 1 et près de la totalité pour l'évaluation en 2008.
- ➔ La moitié des MDPH a passé au moins une convention pour d'autres objets
- ➔ La quasi totalité des MDPH a passé au moins une convention avec un partenaire extérieur quel que soit son objet.



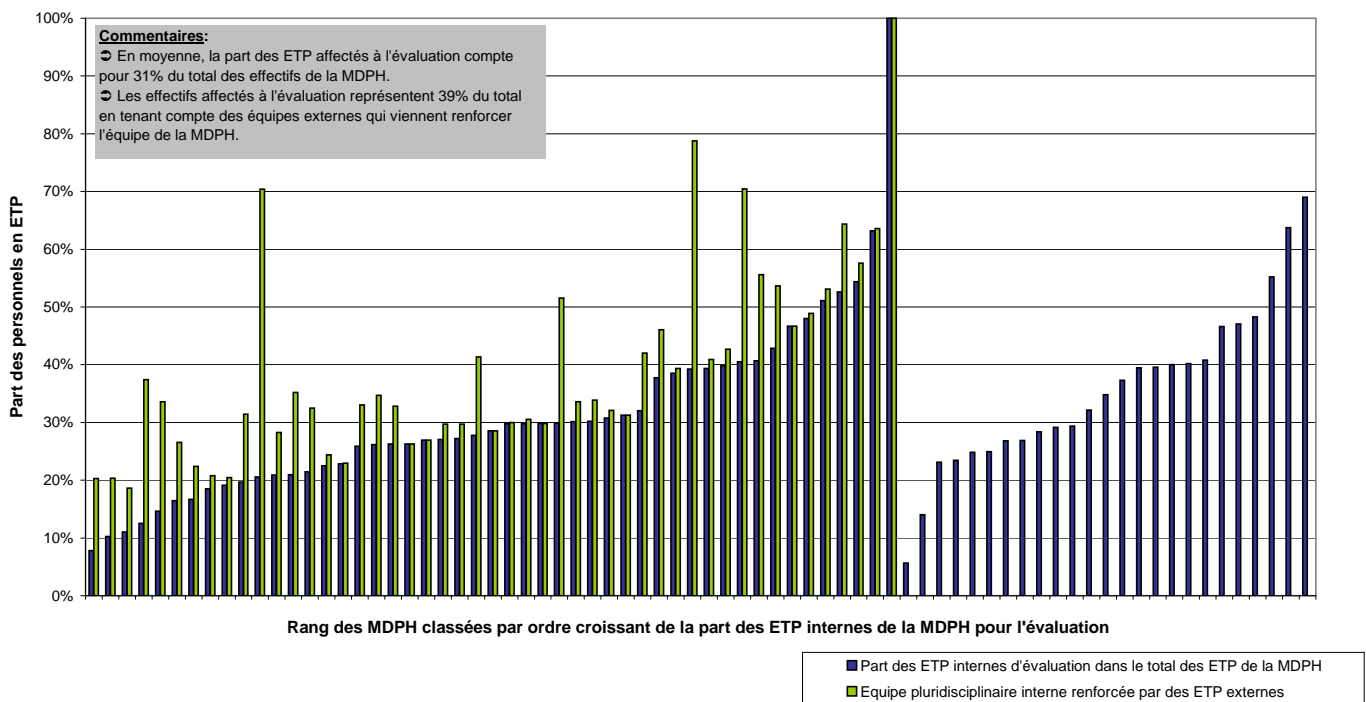
**Départements ayant passé conventions avec contrepartie financière  
- Déclarations à fin 2008**



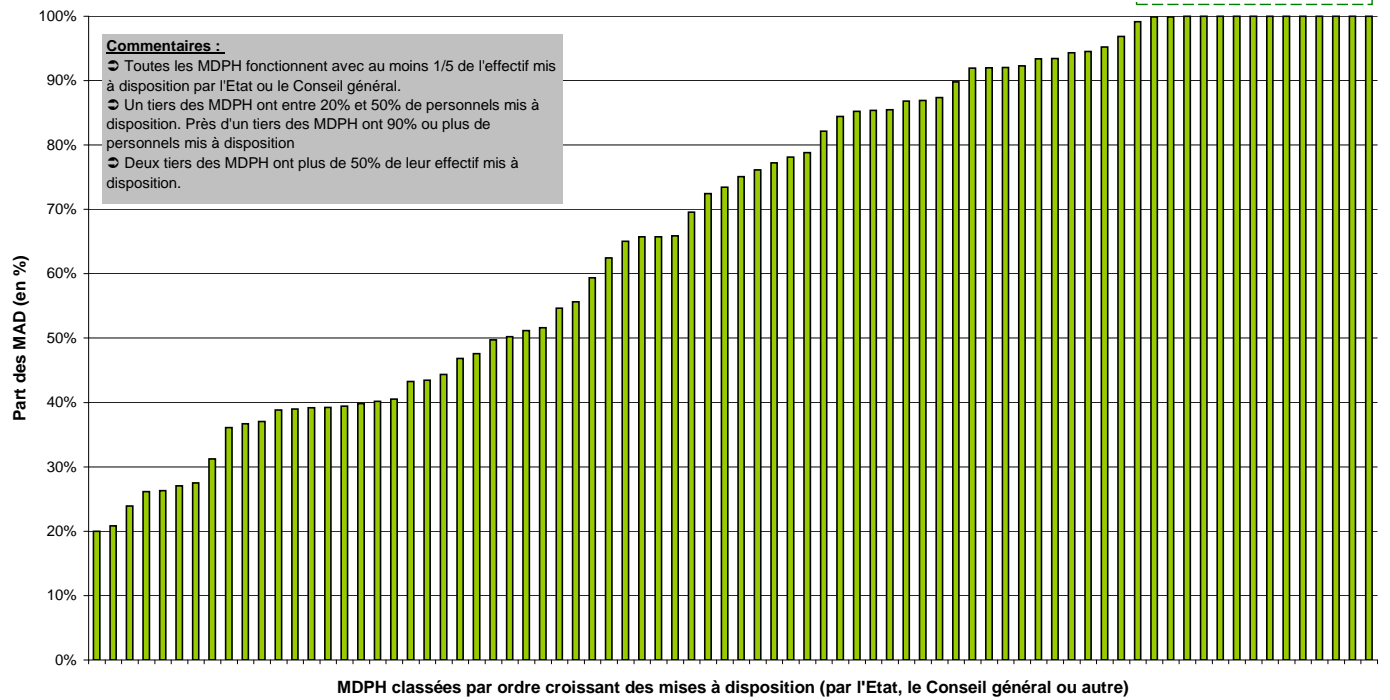
**Répartition des effectifs de la MDPH par mission en 2008**  
- Echantillon : 69 MDPH



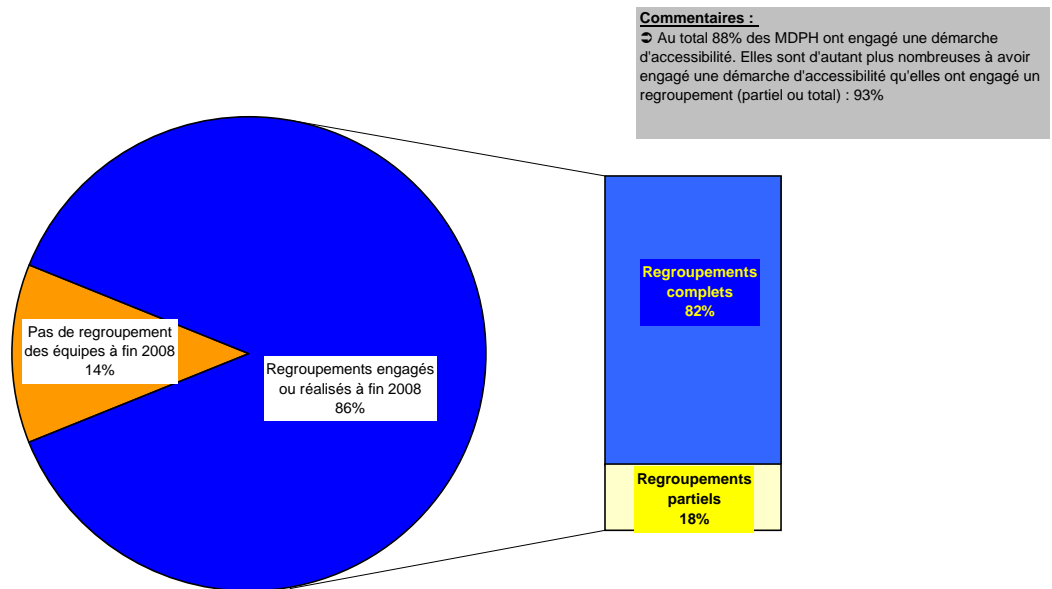
**Part des personnels affectés à l'évaluation dans le total des ETP de la MDPH**  
- Echantillon : 74 MDPH



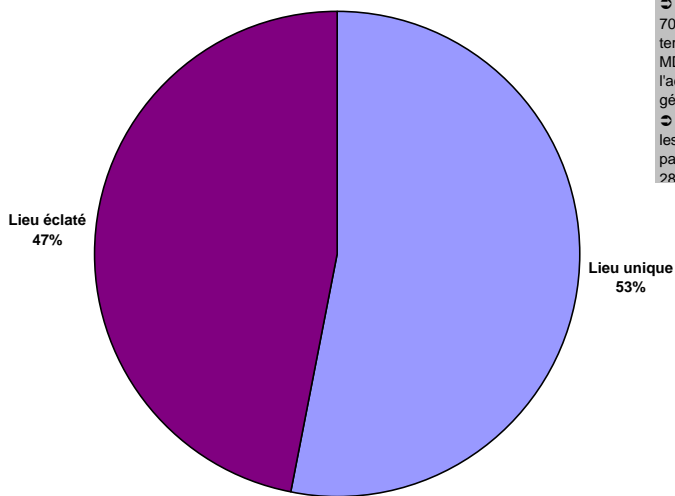
**Mises à disposition dans le total de l'effectif de la MDPH - Etat des lieux à fin 2008**  
- Echantillon : 77 MDPH



**Regroupements des équipes à fin 2008 - Etat des lieux**  
Echantillon : 86 MDPH



Organisation de l'accueil sur le territoire - Etat des lieux en 2008  
Echantillon : 79 MDPH

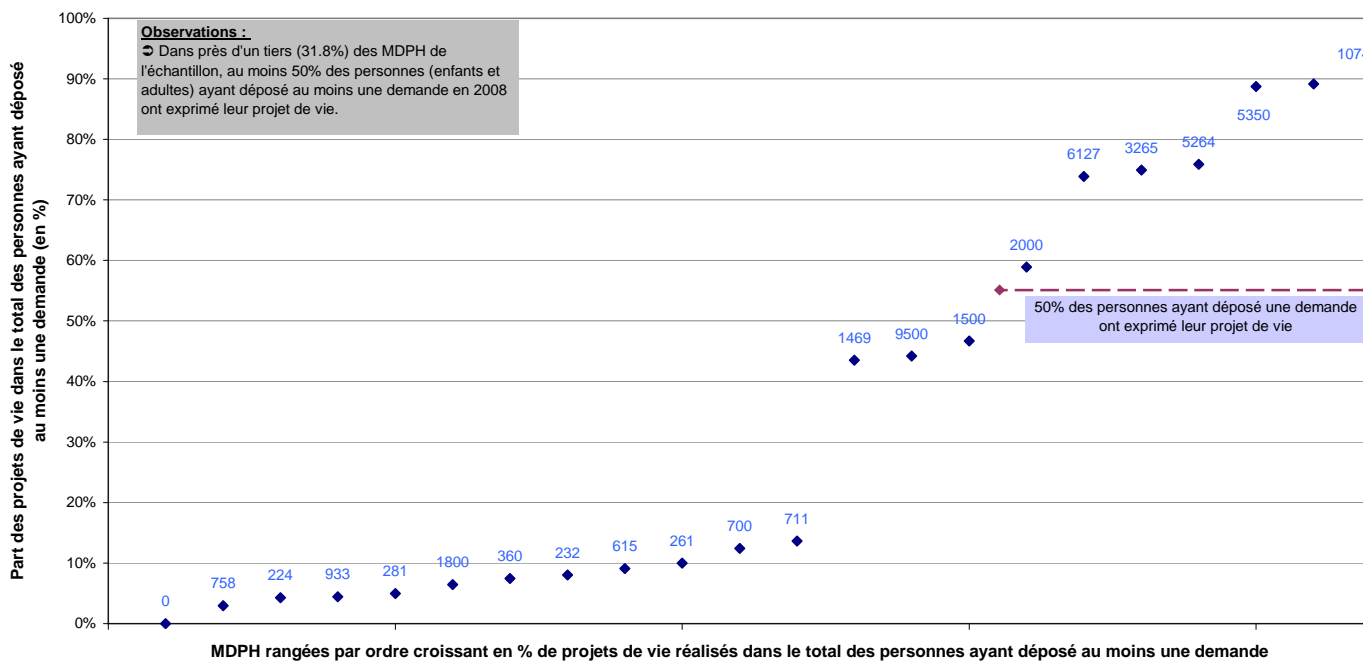


**Commentaires :**

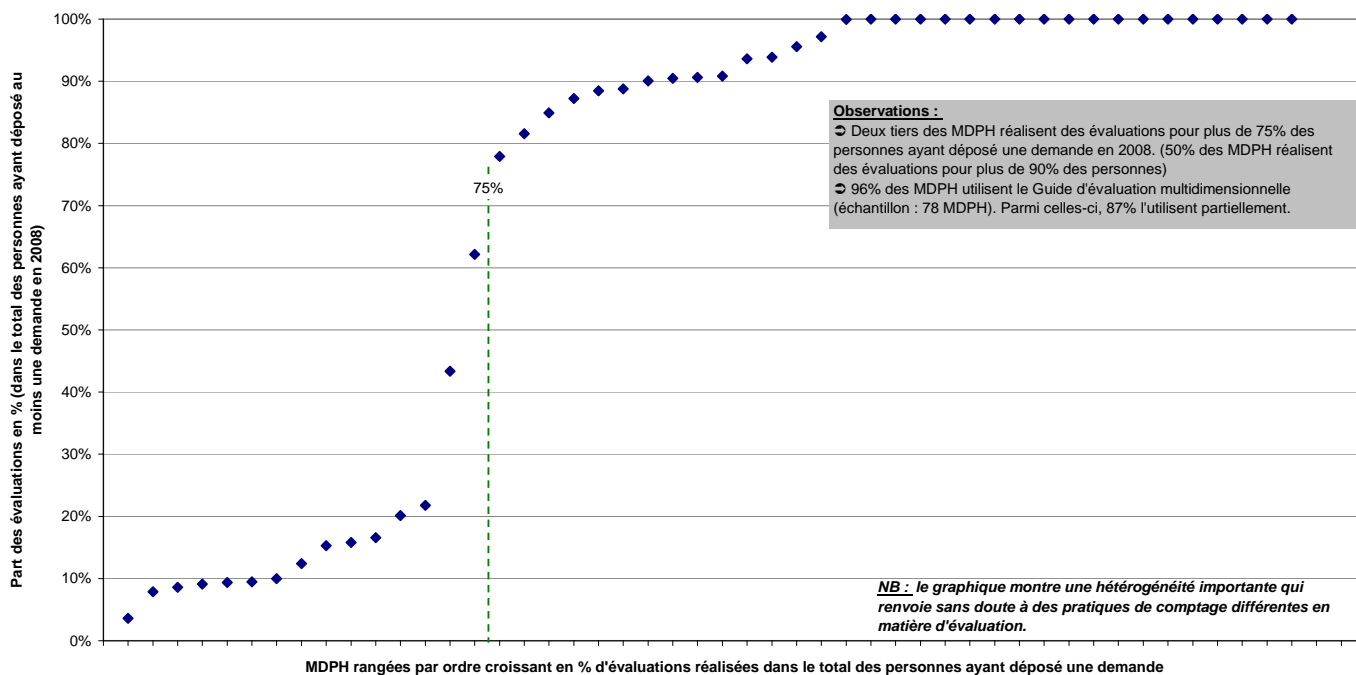
→ Quand le lieu d'accueil est éclaté sur le territoire, 70% des MDPH s'organisent avec les unités territoriales du Conseil général (Echantillon : 37 MDPH). En 2007, elles étaient 60% à organiser l'accueil avec les unités territoriales du Conseil général.

→ Les organisations avec les CCAS, les CLIC et les CAF interviennent sont moins fréquentes mais participent à l'accueil respectivement dans 29%, 28% et 21% des départements.

Part des projets de vie dans le total des personnes ayant déposé au moins une demande à la MDPH en 2008.  
- Echantillon : 22 MDPH



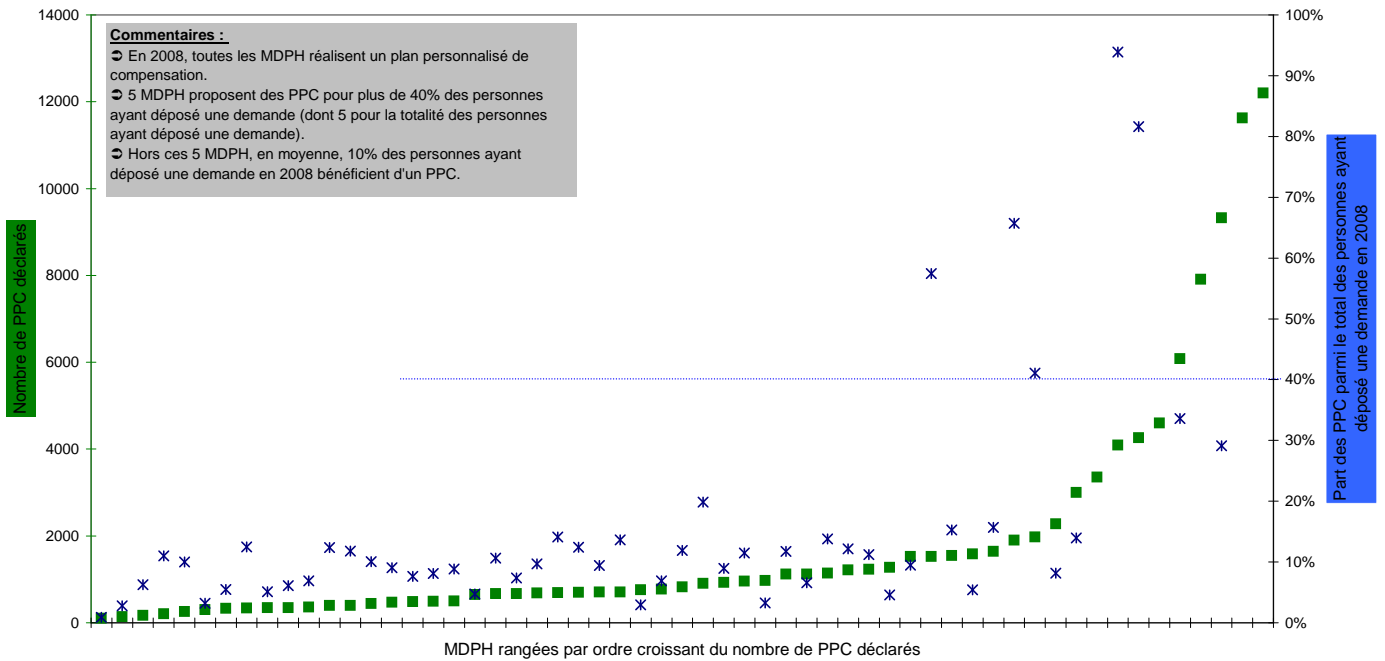
### Part des évaluations réalisées - Echantillon : 48 MDPH



### Répartition des modes d'évaluation en 2008 - Echantillon : 40 MDPH

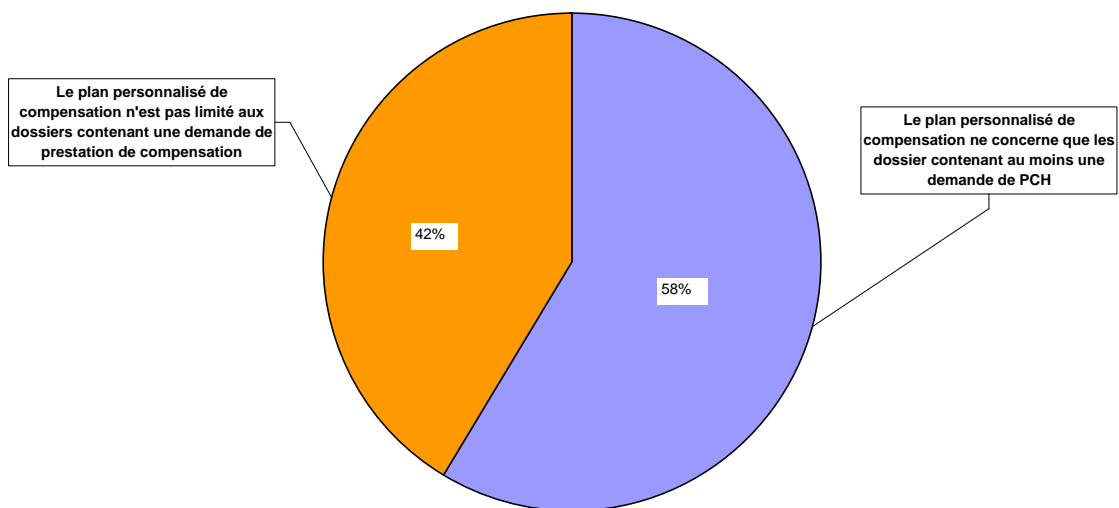


**Nombre de PPC déclarés et part des PPC parmi le nombre des personnes ayant déposé une demande en 2008**  
- Echantillon : 57 MDPH

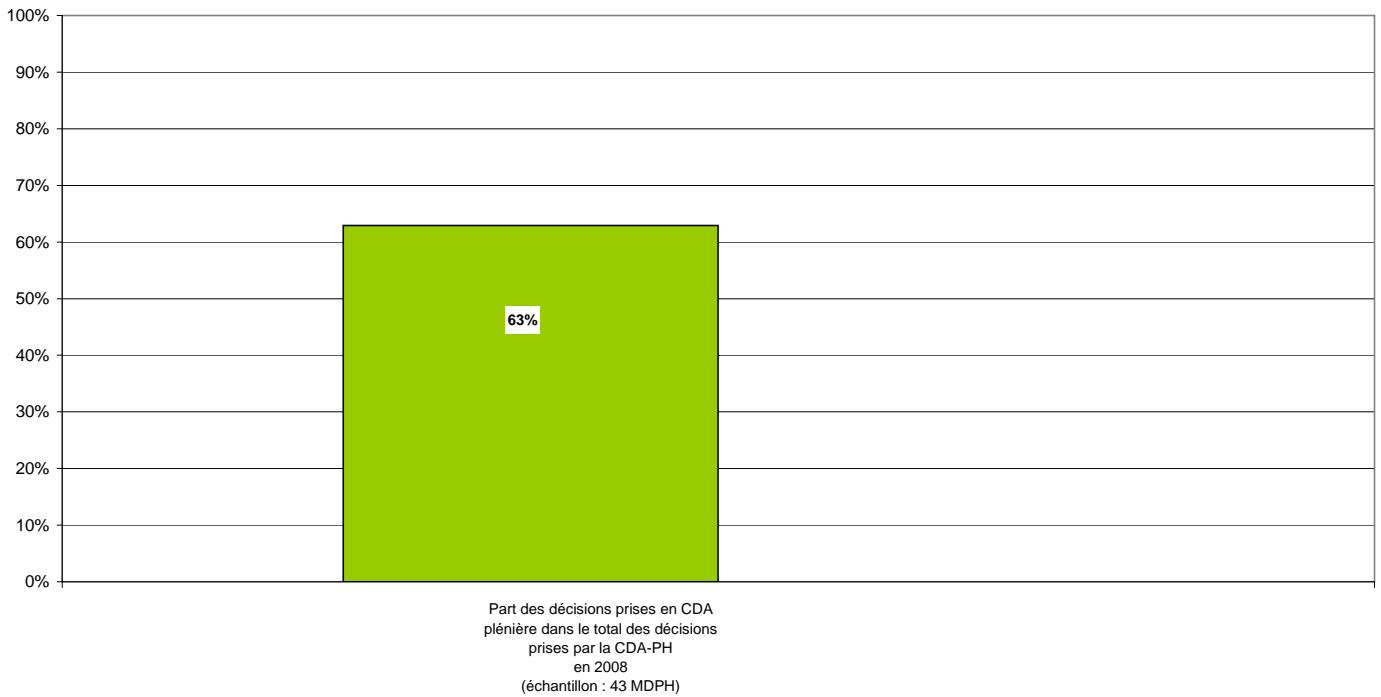


MDPH rangées par ordre croissant du nombre de PPC déclarés

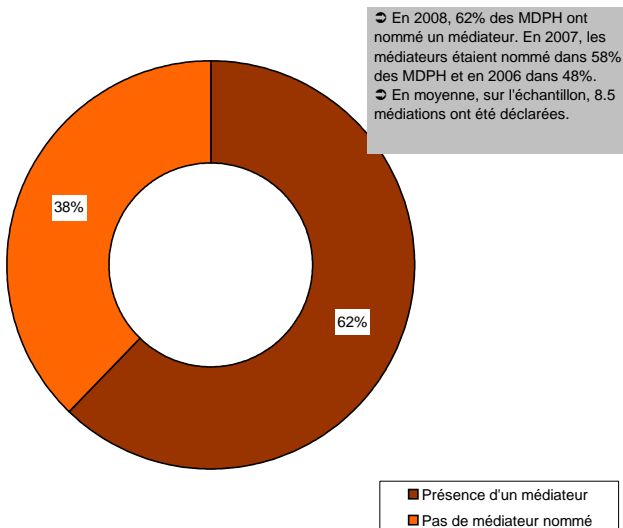
**Part des Plans personnalisés de compensation dans le total des demandes examinées en 2008**  
- Echantillon : 53 MDPH



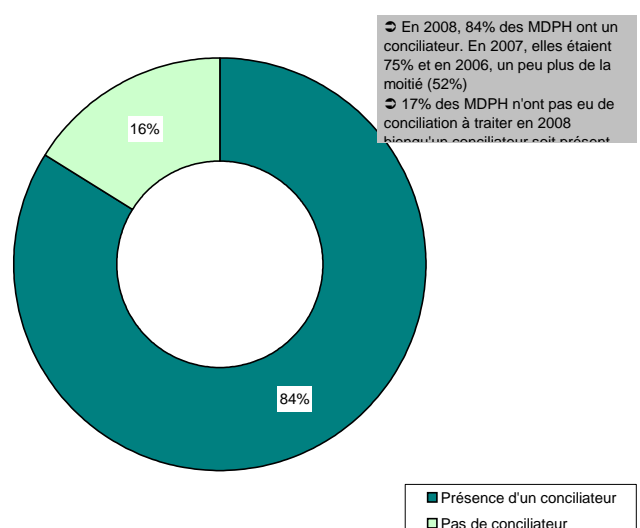
### Rôle de la CDA - Etat des lieux à fin 2008



#### Médiation - Etat des lieux à fin 2008 Echantillon : 66 MDPH

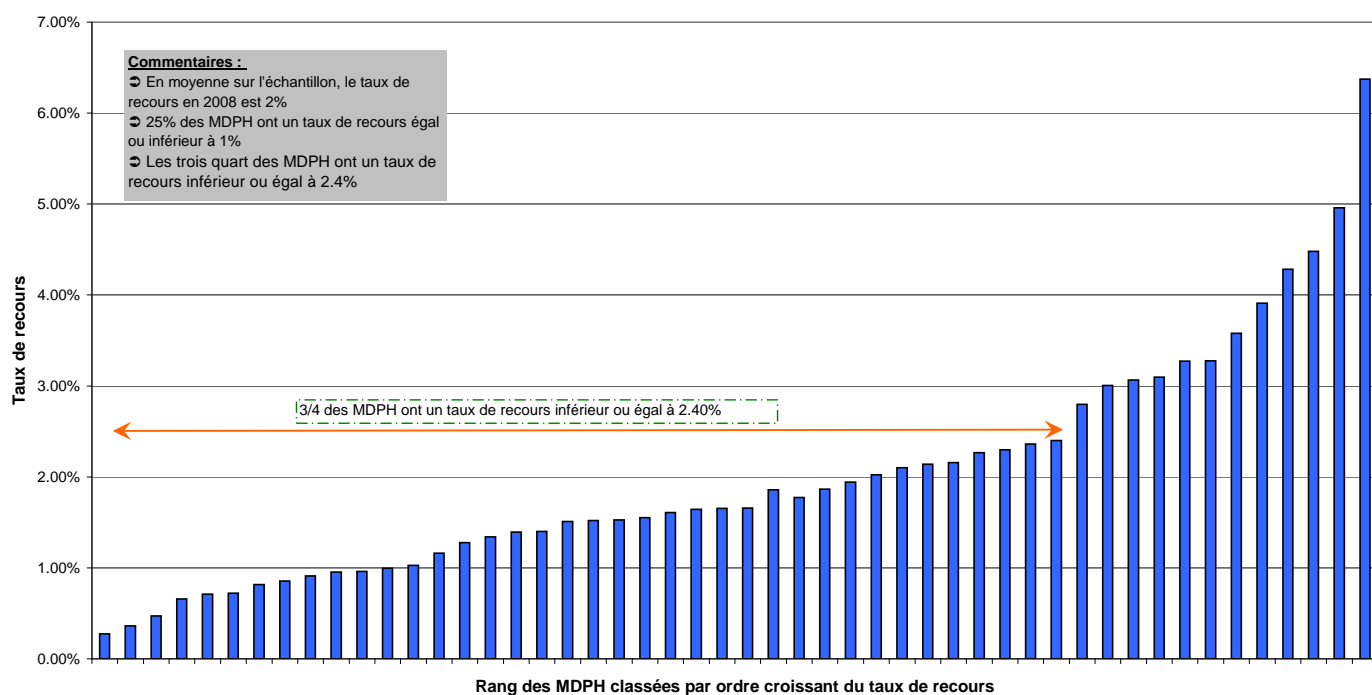


#### Conciliation - Etat des lieux à fin 2008 Echantillon : 62 MDPH

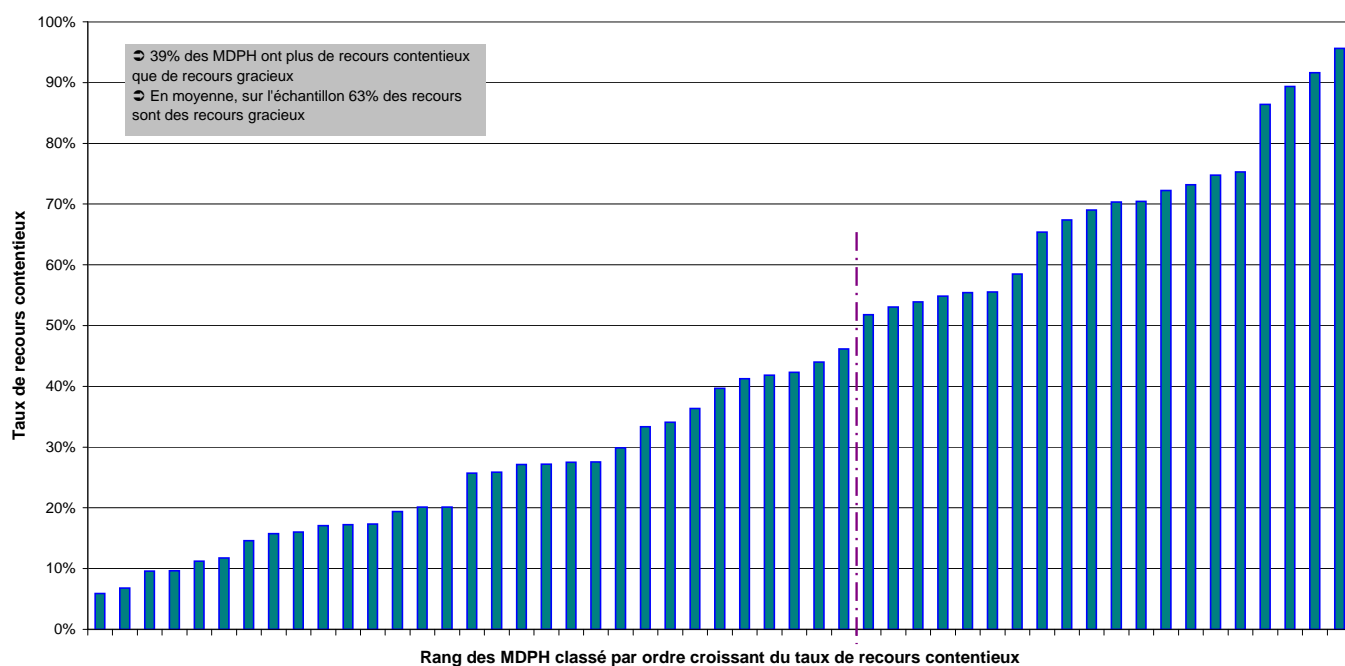


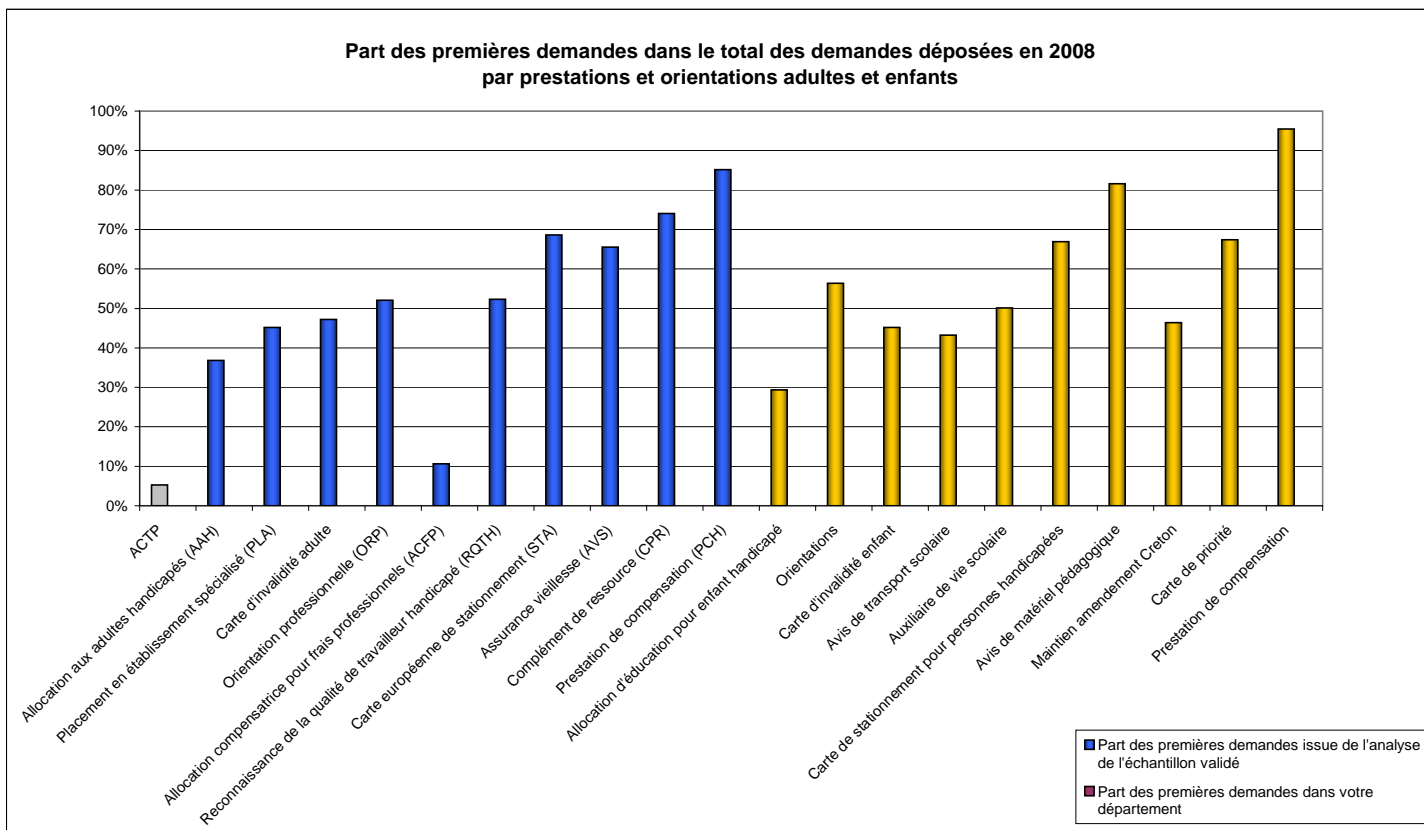
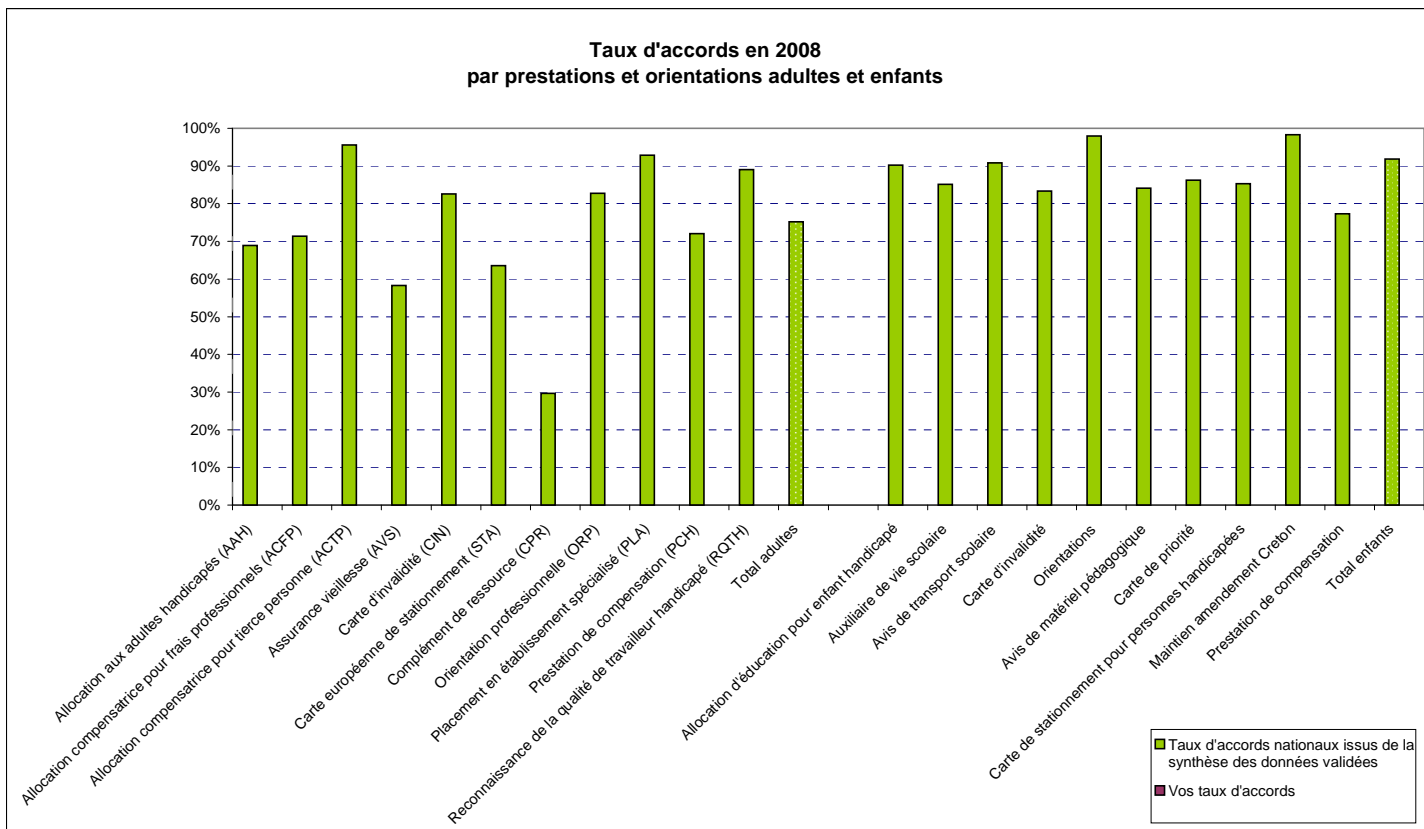


**Part des recours dans le total des décisions prises en 2008  
- Echantillon : 50 MDPH**

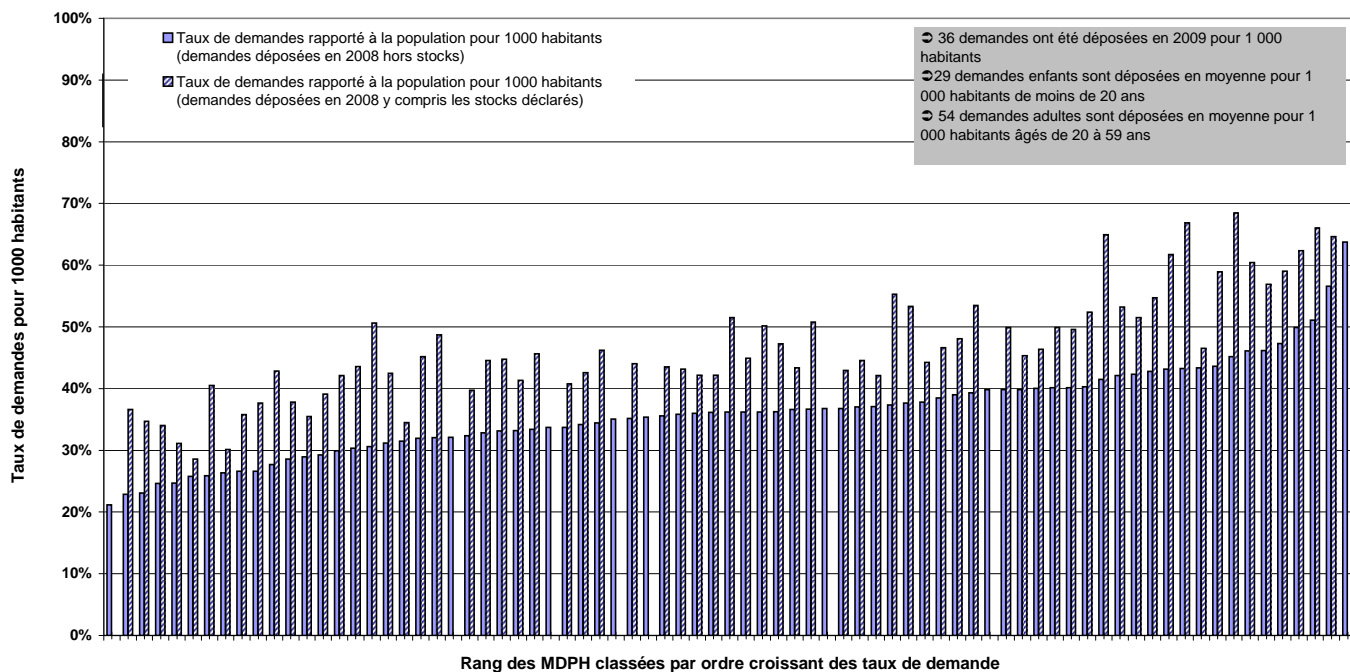


**Part des recours contentieux dans le total des recours déclarés en 2008  
- Echantillon : 51 MDPH**

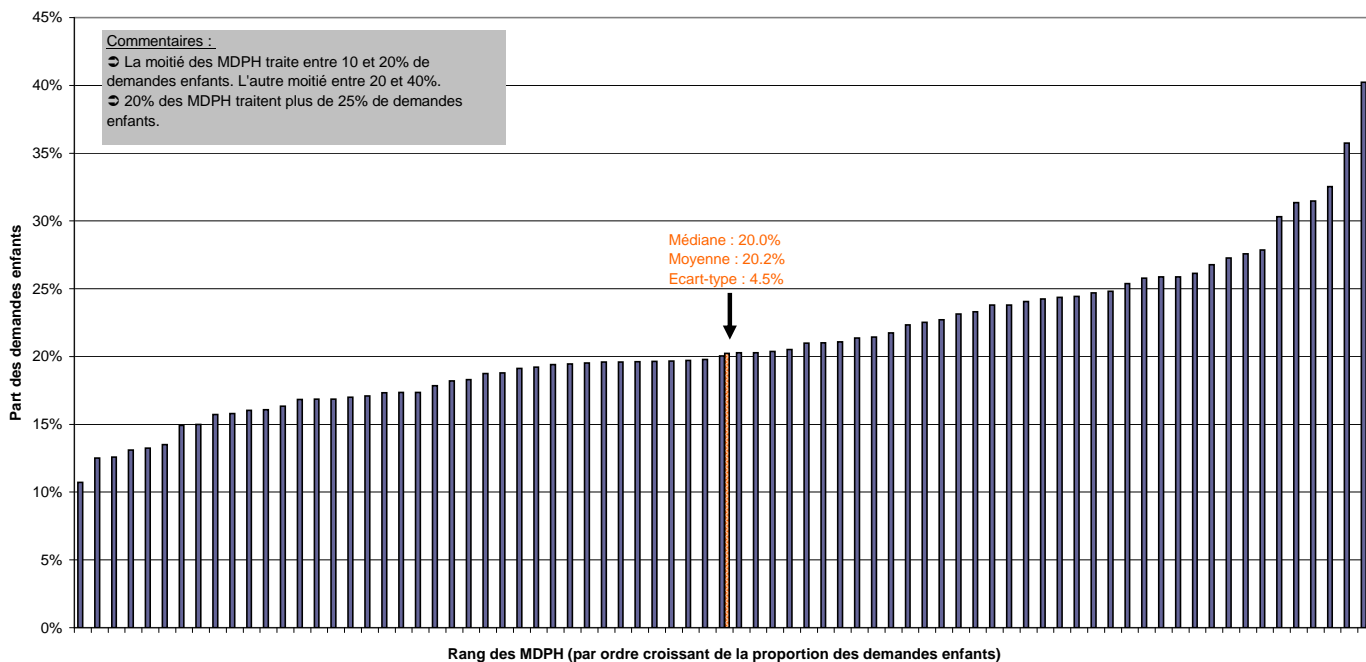




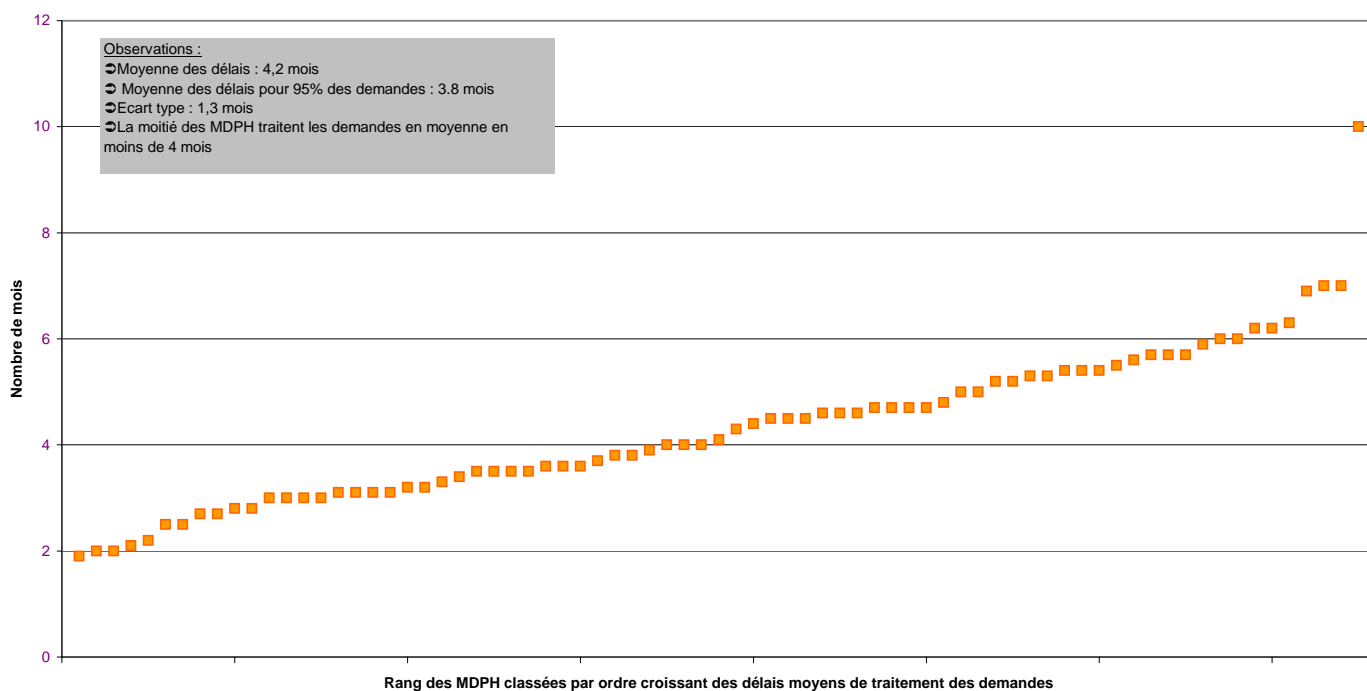
**Le taux moyen de demandes pour 1 000 habitants varie de 21 à près de 64 selon les MDPH**  
**- Echantillon : 77 MDPH**



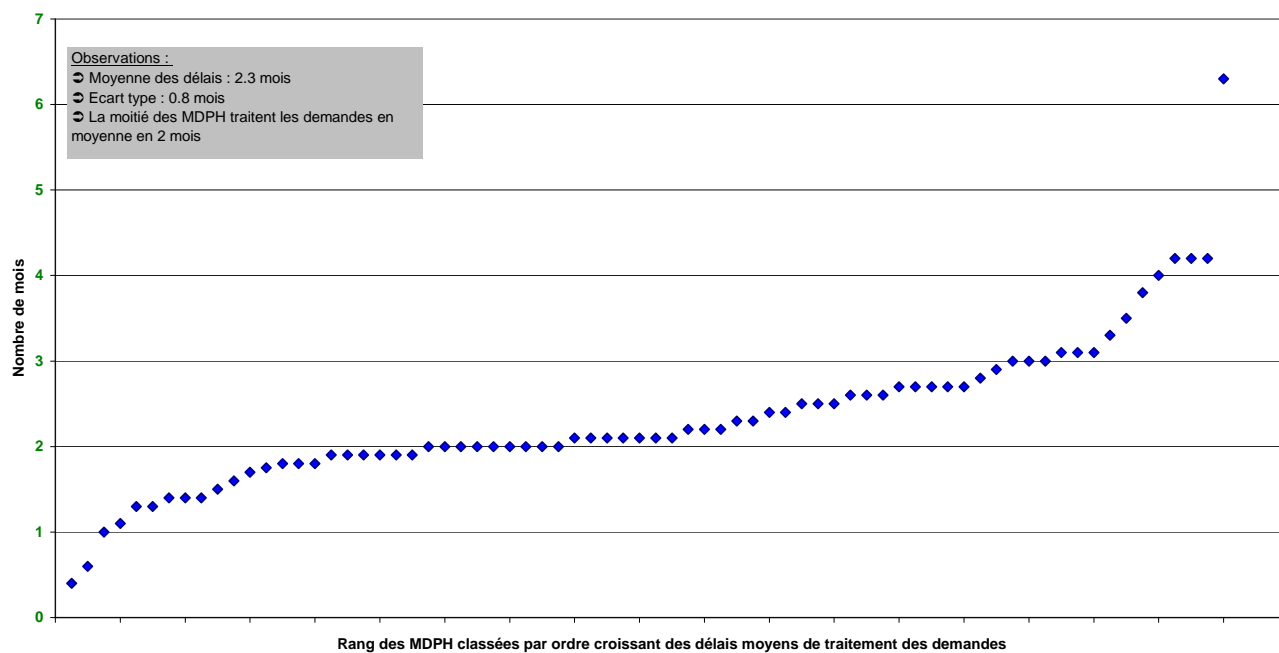
**La part des demandes enfants dans le total des demandes déposées en 2008 varie de 10% à 40%**  
**En moyenne, elle est de 20%**  
**- Echantillon : 77 MDPH**



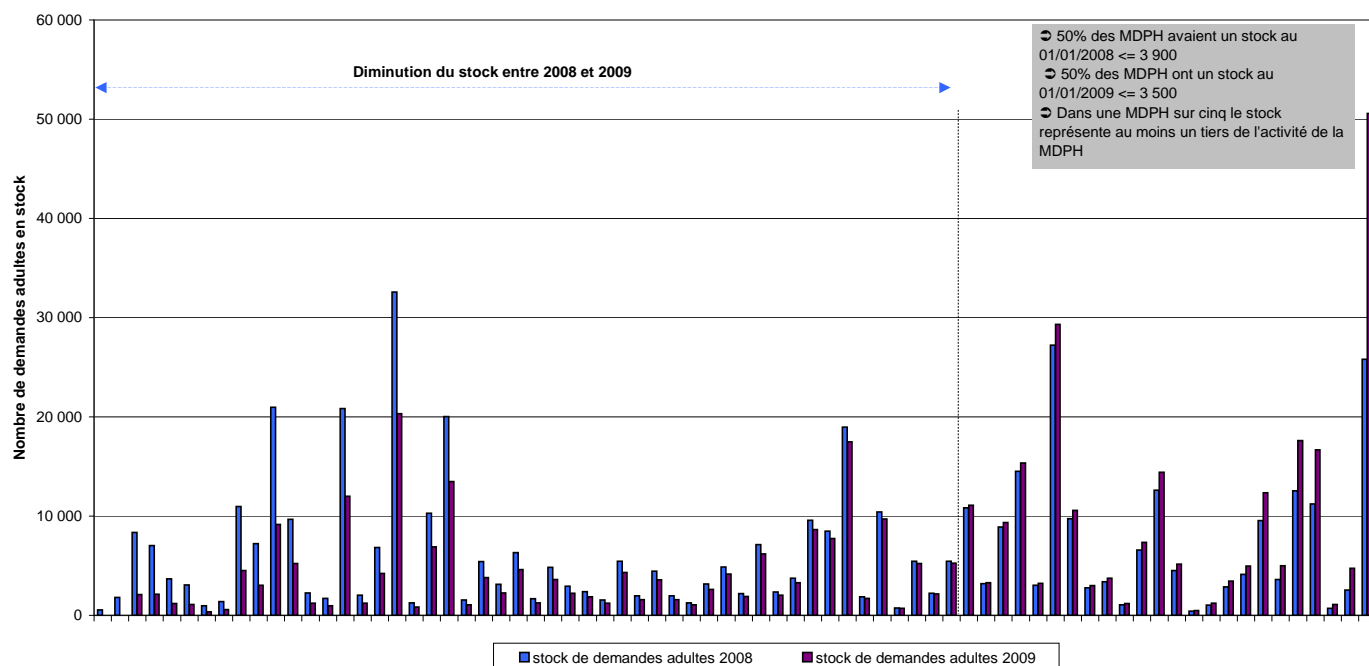
**Délais moyen de traitement des demandes 'adultes' en 2008**  
- Echantillon : 75 MDPH



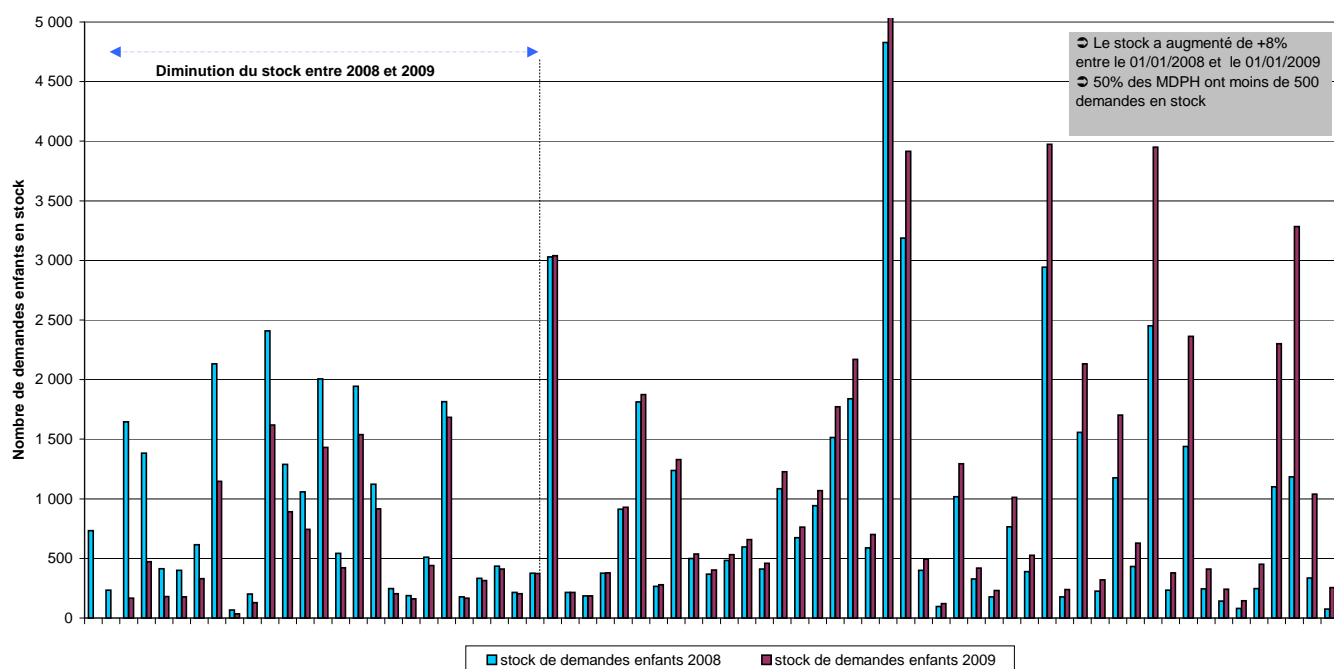
**Délais moyen de traitement des demandes 'enfants' en 2008**  
- Echantillon : 72 MDPH



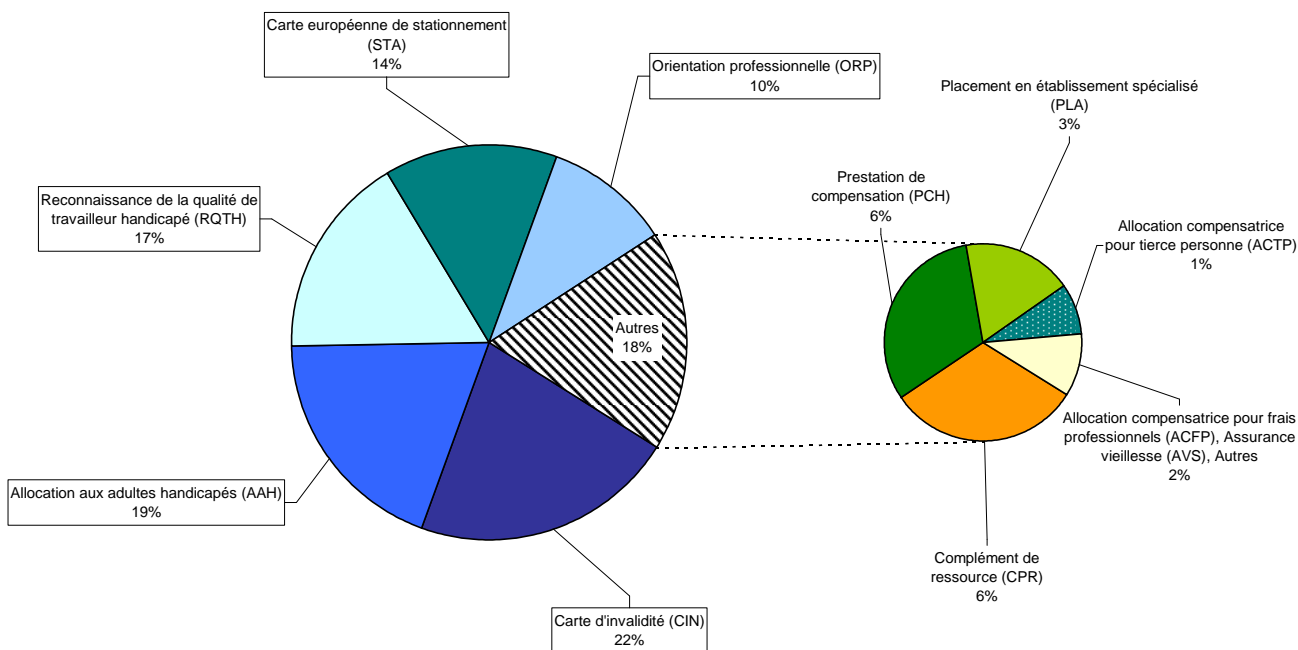
**Les stocks de demandes adultes à examiner ont diminué entre 2008 et 2009  
dans deux tiers des MDPH  
Echantillon : 74 MDPH**



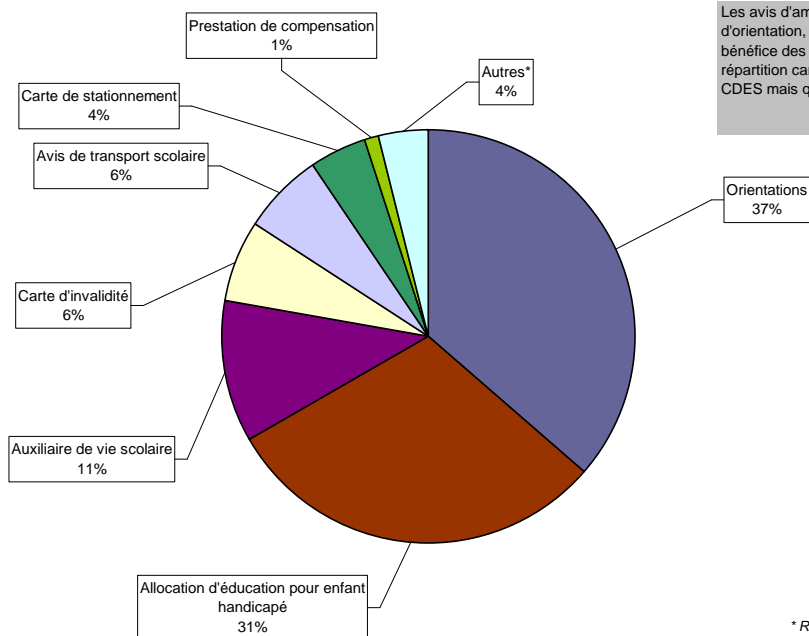
**Les stocks des demandes enfants à examiner ont augmenté entre 2008 et 2009  
dans près de deux tiers des MDPH  
Echantillon : 71 MDPH**



**Répartition des demandes adultes déposées en 2008**  
- Echantillon : 53 MDPH



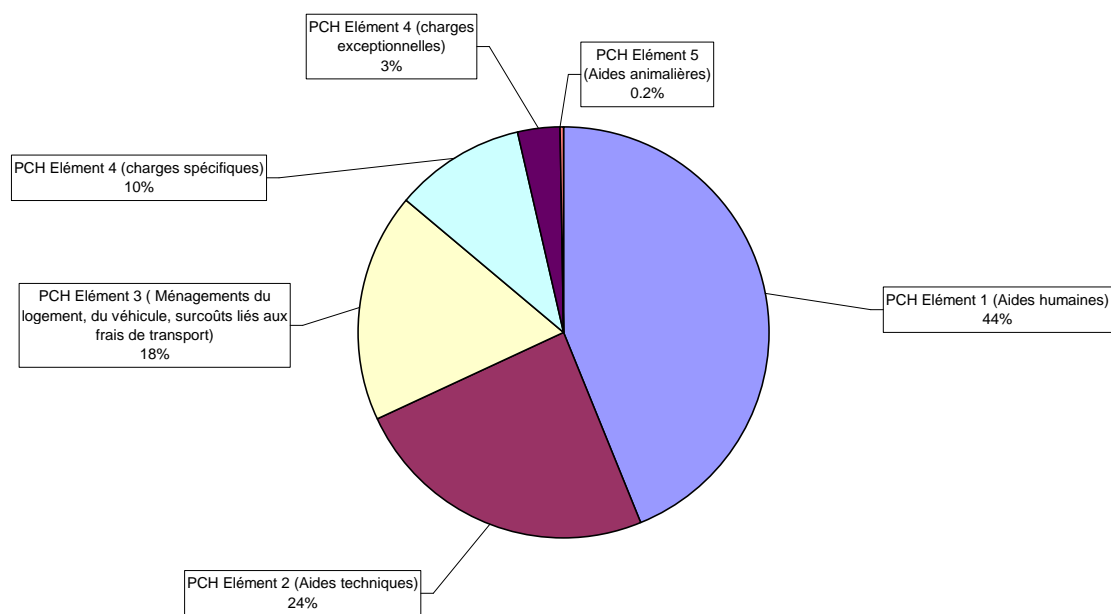
**Répartition des demandes enfants déposées en 2008**  
- Echantillon : 69 MDPH



Les avis d'aménagement d'examen, de scolarité, d'orientation, de maintien Creton et de maintien du bénéfice des notes au bac ont été exclus de l'analyse de répartition car il s'agit de missions traitées par le passé en CDES mais qui ne le sont plus forcément dans les MDPH

\* Rubrique *Autres* : Maintien d'amendement Creton, Avis de matériel pédagogique, Cartes de priorité

**Répartition 2008 des éléments de la PCH\* accordés en volume**  
**- Echantillon : 62 MDPH**



*\* Répartition calculée sur le champ des prestations de compensation accordées aux adultes*

